

L'innovation dans les PME/PMI :
Perspectives régionales de développement

Avis adopté par 79 voix « pour » et 14 abstentions

En avril 2007, dans son avis sur « les services aux entreprises : quels enjeux pour la région Nord-Pas de Calais ? », le CESR proposait dans sa conclusion « **d'anticiper pour promouvoir une région industrielle s'adaptant, innovante, attractive....** ».

Depuis lors, l'innovation dans les PME/PMI et les TPE s'est progressivement inscrite en perspective du développement de notre région, notamment au travers du Schéma Régional de Développement Economiques (SRDE).

Il convient tout d'abord de noter les spécificités de cette catégorie d'entreprises assez méconnues en région à côté de structures plus facilement identifiables de l'industrie ou du commerce:

- Des entreprises très nombreuses, assez bien réparties sur notre territoire régional mais de taille relativement réduite en moyenne (moins de 20 employés par entreprise),
- Des entreprises souvent peu innovantes du fait d'une relative faiblesse de leur encadrement (environ 2 000 ingénieurs et à peine plus de cadres managériaux). Nombre d'entre elles sont nées de la sous-traitance concédée par les entreprises industrielles, elles sont donc pour beaucoup, de par leur origine, tournées vers une production très encadrée, très productrice, mais faiblement innovante,
- Des entreprises souvent insuffisamment présentes sur les marchés internationaux, conséquence à la fois de leur taille modeste et de leur faible niveau d'innovation. Leur impact commercial est généralement limité à leur environnement,
- Des entreprises très éloignées du monde de la recherche et de l'enseignement supérieur et profitant assez peu des opportunités de coopération qui pourraient en résulter. Cette méconnaissance conduit d'ailleurs ces entreprises à adopter une attitude de méfiance à l'égard du monde académique, confortée par le fait que le monde de l'enseignement supérieur est lui-même peu au fait du potentiel que représente ce secteur de notre économie et s'y intéresse insuffisamment.

Ces analyses et diagnostics ont été réalisés et affinés par les acteurs socio-économiques du SRDE et nous avons acquis aujourd'hui une bonne connaissance de ce tissu très riche et très divers de PME/PMI. Les entreprises de ce secteur ont ainsi pu être répertoriées et classées selon leur dynamisme, leur potentiel de développement, mais aussi leurs difficultés et/ou leurs lacunes.

Dans le même temps, l'Union Européenne s'est inquiétée de la faiblesse des stratégies de développement de nos entreprises par la recherche, l'innovation et l'ouverture à l'international. L'Union Européenne nous a fermement invités à proposer d'ici l'été 2009 de nouvelles stratégies de développement de ce secteur de notre économie.

Au niveau de l'Etat, des initiatives sont prises pour remédier à la faiblesse de l'innovation en France. C'est l'objet notamment du crédit d'impôt recherche ou encore des doctorants conseils.

Les mises en place concertées des pôles de compétitivité et d'excellence, de la CCI-International, de la plateforme innovation et valorisation de la recherche...sont autant de réponses pertinentes apportées à la question du développement régional. **Cependant, faute d'une stratégie spécifique de développement régional et d'innovation dans les PME/PMI, celles-ci n'expriment que partiellement le formidable potentiel qu'elles seraient susceptibles d'activer à terme.** Elles sont environ 200 à participer aux différents pôles de compétitivité : ce sont naturellement les plus innovantes et les plus proches du monde de la recherche.

La région Nord - Pas de Calais dispose d'un nombre très important d'instances et d'acteurs œuvrant dans le domaine de l'innovation. Ces dispositifs interviennent, en tout ou partie, sur les différentes phases de la prise en compte de l'innovation dans les PME/PMI (sensibilisation, promotion, émergence des projets, incubation, financement, animation de réseau, ...) et se caractérisent par la multiplicité de leur tutelle (collectivités, CCI, Etat, Universités, ...).

Sur la base de ce constat, dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique, une stratégie régionale de l'innovation doit être prochainement adoptée.

C'est pourquoi, au regard de la crise économique internationale, notre Conseil considère urgent et indispensable le développement d'une démarche de prise en compte de l'innovation et de l'ouverture aux marchés sur la base de deux axes déclinant la stratégie régionale spécifique de l'innovation dans les PME/PMI :

1. la mise en place d'une coordination sous la forme d'une **gouvernance partagée**
2. la mise en œuvre d'un **outil opérationnel**.

La mise en place d'une coordination sous la forme d'une gouvernance partagée

Dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique et d'un contrat entre les acteurs (Etat, collectivités territoriales, milieux académiques, sociaux, économiques et financiers), le CESR souhaite la mise en place d'une coordination portée par l'ensemble des partenaires institutionnels, et visant les objectifs suivants :

- mettre en place la stratégie régionale définie par la mise en place d'un outil opérationnel, véritable mise en commun des moyens aujourd'hui dispersés,
- cibler prioritairement les PME au « potentiel innovant » à partir des outils existants : INNOSCOPE (RDT), démarche SEPT (CRCI) et REPERE (Entreprises et Développement) car ces entreprises sont les plus aptes à exprimer très rapidement leur potentiel de développement à partir d'un soutien approprié,
- ouvrir, simplifier, adapter et ne retenir que les modes de financement les plus adéquats au soutien de toutes les formes de l'innovation : technologique, organisationnelle, commerciale et sociale,
- contribuer à l'instauration d'une véritable culture de l'innovation et entrepreneuriale en région Nord-Pas de Calais à tous les niveaux de formation au long de la vie,
- communiquer notamment par l'exemplarité des premiers succès des entreprises les plus dynamiques en permettant de favoriser un mouvement d'entraînement profitable aux autres entreprises,
- évaluer le dispositif et les résultats des actions entreprises sur la base d'indicateurs appropriés pour mieux cerner l'activité innovante et l'impact sur les marchés internationaux de nos PME/PMI. Sans que cela soit exhaustif on pourrait mesurer la progression du nombre de stages effectués dans les entreprises par des étudiants, la progression du nombre de brevets ou licences, la progression du nombre d'ingénieurs et cadres dans les entreprises et plus largement leur capital humain.

La mise en œuvre d'un outil opérationnel

Le CESR propose que soit mis en place de façon prioritaire un outil opérationnel, forme inspirée de la plateforme régionale de développement de l'innovation et de la valorisation de la recherche, afin de décliner la stratégie fondée sur les besoins des entreprises. Cet outil, piloté de manière unique sur le modèle de CCI-International, aura pour mission principale d'initier, auprès des PME/PMI régionales, une méthodologie d'actions déclinée selon trois axes : Construction d'un diagnostic / Définition d'une stratégie concertée / Recherche de l'expertise nécessaire.

Cet opérateur, sorte de guichet unique, simple, lisible et facile d'accès, devra accompagner dans la durée les PME/PMI dans la totalité des démarches nécessaires par l'intermédiaire de « facilitateurs de projets » dont les missions seraient de :

- contribuer à l'établissement d'un diagnostic partagé de l'entreprise,
- sur la base de ce diagnostic, définir des objectifs et participer à l'élaboration d'une stratégie de développement,
- fournir l'expertise nécessaire sur les points nécessitant intervention (ressources humaines, conseils juridiques ou fiscaux, marketing, commercial, international, technologique, formation, apprentissage, proposition de soutien par des stages étudiants, etc.),
- faciliter le financement des projets par les opérateurs financiers (privés ou semi-publics),
- évaluer les résultats obtenus.

Au-delà de ces fonctions de base, l'opérateur veillera à inscrire ces interventions dans des délais compatibles avec les besoins de réactivité de l'entreprise.

Par cet avis, le CESR tient à émettre un signal fort concernant en particulier le potentiel de développement très important de ce secteur de notre économie régionale et en suggérant des actions réactives au plus près des besoins exprimés par les entreprises concernées.

Explication de vote des milieux économiques Sur l'avis relatif à l'innovation dans les PME/PMI

Le projet d'avis nous semble aller dans le bon sens, à condition :

- que les dispositifs évoqués soient conçus comme mis au service des entreprises, et non comme imposés à elles.
- que la gouvernance décrite soit véritablement partenariale et que la stratégie régionale de l'innovation porte sur l'amélioration de l'environnement des entreprises et non sur une planification arbitraire de secteurs à favoriser ;
- que l'on n'oublie pas que lorsque l'on parle de PME/PMI, on inclut les TPE et les entreprises artisanales ; ces entreprises sont également concernées par l'innovation et méritent des dispositifs adaptés, au sein d'une stratégie régionale globale.

Le projet d'avis est satisfaisant lorsqu'il reconnaît, d'une part, le rôle crucial des PME/PMI, des TPE et des entreprises artisanales dans le développement et l'emploi, et d'autre part le rôle essentiel de l'innovation dans le développement des entreprises et du tissu économique.

Trop souvent cependant, les PME, TPE et artisans de notre région n'ont pas accès à l'innovation. L'outil opérationnel dont le projet d'avis propose la création doit donc être conçu comme un moyen de répondre à ce besoin : il s'agit d'apporter véritablement l'innovation au cœur des PME, TPE et entreprises artisanales en leur proposant des diagnostics gratuits réalisés par des consultants de haut niveau qui se mettent véritablement à leur écoute.

Nous sommes favorables à une gouvernance partenariale qui permette de propager une culture commune du développement, de clarifier les missions des différents dispositifs et de répartir les tâches d'une façon optimale. Il ne s'agira pas de piloter l'innovation de façon centralisée, mais d'apporter des outils aux entreprises pour favoriser l'innovation en leur sein.

Enfin, il est essentiel de promouvoir les facteurs de l'innovation : environnementaux, pédagogiques, fiscaux, linguistiques, culturels...



Explication de vote du groupe C.F.D.T. sur l'avis relatif à l'innovation dans les PME/PMI

Cet avis est présenté dans un contexte bien particulier.

La crise sociétale mondiale touche particulièrement les salariés victimes d'entreprises qui n'ont pas anticipé suffisamment les évolutions dues à la mondialisation. La formation concédée aux salariés est trop souvent utilitariste. La R&D est particulièrement négligée dans notre région comme s'il suffisait de continuer à bien faire ce que l'on savait faire!

Poussé par l'Europe le Ministère de la Recherche, travaille à la définition d'une Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation. Déjà un point clé: l'indispensable valorisation du doctorat.

La Région arrêtera sa propre stratégie mi juin dans le cadre des orientations du SRDE.

Il est donc tout à fait opportun que le CESR, dans la suite du travail qu'il a produit depuis plusieurs années, accompagne la réflexion de la Région.

La CFDT insiste sur la vision large de l'innovation indiquée ici; au delà du domaine technologique il s'agit bien d'en développer les formes organisationnelles, commerciales et sociales. Cette innovation concerne tous les secteurs. Pour connaître les réels besoins de la population l'économie régionale doit être à l'écoute de la société civile organisée.

L'évolution des mentalités est à mener à tout niveau y compris celui des « décideurs » trop souvent prisonniers de leurs certitudes. La créativité doit être cultivée à tout âge!

L'outil opérationnel doit bien accompagner l'entreprise. Mais si mobiliser le chef d'entreprise est indispensable ce n'est pas suffisant; les salariés doivent être mis dans le coup pour qu'une dynamique d'entreprise soit lancée. C'est pourquoi le dialogue social est aussi un lieu important d'innovation à développer.

Pour la CFDT régionale l'innovation est une obligation incontournable pour anticiper sur les évolutions et mutations économiques et sociales et permettre un développement régional équilibré au service de tous.

La CFDT votera l'avis.



UNION REGIONALE DES SYNDICATS
FORCE OUVRIERE
DU NORD ET PAS-DE-CALAIS

103, rue Barthélémy Delespaul - B.P. 2023 - 59013 LILLE CEDEX - Tél: 03.20.52.29.67
Fax :03. 20.88.22.13
CCP 1822.40 G LILLE

Adresse INTERNET : <http://www.fo-nord.com> – e-mail :fo.nord.pdc@wanadoo.fr

Séance Plénière du CESR du 5 mai 2009 à ARRAS
« L'INNOVATION dans les PME/PMI »
Explication de vote du groupe FO

En Nord/Pas de Calais, les PME/PMI sont nombreuses, de tailles réduites, très diverses, de multiples secteurs, elles ont des dynamismes, des possibilités de développement très contrastés.

Le SRDE les soutient fortement.

L'Union Européenne encourage de nouvelles stratégies de développement de ces entreprises.

L'Etat a instauré le crédit impôt recherche ou encore des doctorants conseils.

Les PME/PMI sont insuffisamment impliquées dans les pôles de compétitivité et d'excellence ou sur la plate-forme innovation valorisation de la recherche.

En raison d'une faiblesse de leur encadrement, peu enclines à la recherche, leur innovation peine à prendre son essor.

Elles ont besoin, de sensibilisation, d'assurance quant à leur devenir, d'aides technique et financière pour leur projet.

Nous souscrivons à l'élaboration d'une stratégie régionale de l'innovation entre l'Etat, la Région, la CRCI et le monde de l'enseignement et de la recherche.

Il est judicieux d'adapter les outils de développement en fonction du degré, et de la forme d'innovation de l'entreprise.

Soutenir les potentiels innovants, faciliter l'accès au brevet, susciter les initiatives permettent la performance de nos PME.

Pour une meilleure efficience, l'innovation doit être prise en compte par l'ensemble du personnel.

Un véritable dialogue social et un plan de formation basés sur la stratégie de la PME sont indispensables.

Contribuer à une véritable culture de l'entrepreneuriat en Nord/Pas de Calais, implique que, dès le plus jeune âge, les facultés d'autonomie, de créativité soient mises en exergue.

Communiquer par l'exemplarité à un dynamisme entrepreneurial est un facteur d'entraînement.

Nous concevons l'intérêt de suivre, d'accompagner les PME dans une stratégie d'innovation, de rapprochement du monde de la recherche et de l'enseignement, sans multiplier les démarches administratives et d'évaluer le résultat des actions entreprises.

Séance plénière du CESR Nord-Pas de Calais le 5 mai 2009 à ARRAS
Avis sur « l'innovation dans les PME-PMI »
Déclaration du Groupe UNSA - CFE/CGC

Le groupe UNSA-CFE/CGC partage globalement les préconisations du projet d'avis qui est proposé mais nous y apporterons néanmoins quelques réflexions complémentaires.

L'élaboration d'une « stratégie régionale de l'Innovation » peut certes accélérer le développement de l'innovation dans nos PME-PMI, à condition que la multiplicité des acteurs et partenaires concernés ne devienne pas un frein dans la définition de cette stratégie. L'urgence de la mise en place du processus nécessite à notre avis le choix d'un « leader » chargé de proposer un schéma directeur et de le faire ensuite partager aux autres partenaires.

Dans les fonctions prioritaires dévolues à la « Coordination portée par l'ensemble des partenaires institutionnels », il nous semble très important, après évaluation des résultats obtenus, de faire la publicité, au plus vite, des bonnes démarches.

Dans la mise en œuvre de l'outil opérationnel, nous souscrivons complètement au concept de « guichet unique » et à la notion de « responsable de projet ». A notre avis, ce Responsable de Projet doit être le « Généraliste Polyvalent » capable d'orienter les PME-PMI vers les « Spécialistes existants » performants....

Toujours dans l'opérationnel, avec des mesures incitatives en direction des étudiants comme vers les PME-PMI, ne serait-il pas possible d'ouvrir davantage les portes de ce type d'entreprise et ainsi pousser les étudiants à les rejoindre dans le cadre de leur formation initiale ou continue. Ne serait-ce pas une façon d'innover et d'apporter un éclairage nouveau pour l'étudiant ou pour ces petites entreprises où le temps de réflexion stratégique est bien souvent occulté face aux situations d'urgences à régler.

Enfin, pour notre groupe UNSA-CFE/CGC, cette action doit concourir au développement de l'emploi régional. Elle doit être une opportunité pour assurer un renouvellement de nos métiers traditionnels, élargir le champ de nos débouchés habituels, et développer les compétences des salariés dans un climat de relations sociales favorables où l'innovation ne peut-être exclue.

Le groupe UNSA-CEFE/CGC votera donc cet avis.

Explication de vote du groupe des Associations sur l'avis relatif à :

L'innovation dans les PME/PMI : Perspectives régionales de développement

Le groupe des associations partage la volonté affirmée dans le rapport et dans l'avis qui est soumis au CESR quant à l'indispensable développement de l'innovation dans les PME/PMI régionales. C'est ce développement qui permettra en effet de renforcer le tissu des entreprises qui innove la Région et ses territoires et par là contribuera à la croissance de l'emploi qui se fait d'abord dans les PME/PMI. Cette exigence est accrue dans un contexte économique et social difficile qui accroît les contraintes et les concurrences et pèse lourdement sur l'emploi.

Le groupe des associations est conscient de l'existence de nombreux dispositifs d'accompagnement des entreprises et de l'engagement de nombreux acteurs et instances dans cet accompagnement. Ceci renforce la nécessité d'une meilleure cohérence et complémentarité entre acteurs et dispositifs. Le groupe appuie donc la demande de l'avis qui appelle à une véritable coordination sous la forme d'une gouvernance partagée et à la mise en œuvre d'un outil opérationnel sous la forme d'un guichet unique.

Le groupe des associations souhaite insister sur quelques points :

- la conduite d'une solide évaluation de la politique et de ses outils ;
- la collaboration étroite avec les lieux de formation et de recherche et leur implication dans l'instance de coordination;
- l'importance de l'innovation et de la créativité dans le processus de formation des jeunes et des salariés, et cela à tous les niveaux de formation et de qualification.

Le groupe des associations votera l'avis proposé.